

# Les outardes, le grand hamster et les compensations «à la française»

par Stéphane Thépot

**La loi oblige à « réparer » toute destruction d'espaces naturels mais son application demeure complexe. Explication à travers l'exemple de deux espèces protégées emblématiques dont la survie dépend aussi du mode d'agriculture.**

Il n'y aura pas de « réserve d'actifs naturels pour le Grand Hamster » en Alsace. Ce rongeur sauvage menacé de disparition dans l'Est de la France aurait pu bénéficier d'une démarche comparable à celle dont bénéficie l'outarde canepetière et d'autres oiseaux rares dans le sud du pays. CDC Biodiversité (filiale de la Caisse des Dépôts /CDC), qui a créé en 2008 dans la plaine de la Crau (Bouches-du Rhône) l'unique « réserve d'actifs naturels » (RAN) française, avait en effet déposé un dossier avec le premier groupe coopératif de France (InVivo) pour dupliquer son modèle économique-écologique expérimental d'offre de compensation à la française.« Le projet a été abandonné du fait de l'instauration d'un périmètre en périphérie d'urbanisation exemptant les aménageurs de l'obligation de compenser leurs impacts résiduels», explique Philippe Thiévent, directeur de CDC Biodiversité.. CDC Biodiversité a acquis un verger de 357 ha en faillite économique et sanitaire, aux portes de Fos-sur-Mer et de la base aérienne d'Istres. Le domaine de Cossure est apparu comme une bonne opportunité pour améliorer la connectivité écologique de la réserve naturelle nationale des Coussous de Crau, créée dès 2001 sur plus de 7.000 hectares. Au-delà des outardes, il s'agissait de repositionner cet espace sur une trajectoire écologique compatible avec la dynamique d'évolution d'une prairie sèche méditerranéenne : une steppe rase installée dans les galets charriés par l'ancien lit de la Durance, afin qu'il redevienne favorable à l'installation d'un cortège faunistique et floristique remarquable.

## Des steppes aux champs cultivés



Outarde canepetière

(dessin Gilles Sire)

Les coussouls, ou « cossouls », comme on les appelle en Provence, contrastent fortement avec la Camargue humide du delta du Rhône voisin. Ici, pas de manades de taureaux ni de flamants roses, mais des troupeaux de moutons transhumants... et de plus en plus de bâtiments industriels et de zones logistiques. La plaine de la Crau produit aussi du fourrage, très apprécié des éleveurs de chevaux dans sa partie irriguée. Le foin, qui bénéficie d'une AOC depuis 1997, c'est un peu le riz de la Crau. Le cossoul, lui, a longtemps été considéré

comme le parent pauvre de cette plaine balayée par le mistral où paissent environ 70 000 brebis. C'est un peu le Larzac des Bouches-du-Rhône, mais sans le roquefort. C'est aussi le refuge de près de 300 espèces d'oiseaux dont le Ganga cata, une sorte de perdrix qui ne niche nulle part ailleurs en France, ou l'outarde canepetière. La réserve nationale des Coussous de Crau, cogérée par la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et le conservatoire des espaces naturels de la région Sud, ex-PACA, abrite la seule population permanente de cet oiseau habituellement migrateur, en forte régression sur le reste du territoire. En hiver, les coussouls abritent un bon millier d'outardes qui viennent s'ajouter aux 600 à 700 mâles chanteurs recensés sur place. L'outarde, c'est un peu le flamant de la Crau. « *C'est un oiseau des steppes qui a trouvé un habitat de substitution dans les zones cultivées* », résume Cyrille Poirel, animateur du plan national d'action « outardes » à la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) dans l'ex-région Poitou-Charentes.

### ***Le hamster, c'est un peu l'ours de l'Alsace.***

C'est aussi le cas du grand hamster en Alsace. Ce rongeur, longtemps considéré comme nuisible par les agriculteurs en raison de sa propension à stocker des céréales dans son terrier, est encore abondant dans les steppes d'Asie et les champs de l'ancienne URSS. En Europe occidentale, il est désormais protégé par la convention de Berne. L'espèce bénéficie elle aussi d'un plan national d'action pour restaurer sa population en France. L'objectif affiché est d'atteindre les 1 500 terriers pour aboutir à une population jugée viable sur une surface de 600 hectares d'un seul tenant. On en est loin : les comptages effectués chaque année varient entre 500 et 1 000 dans la trentaine de villages à l'ouest de Strasbourg où il est encore présent. On trouvait des hamsters dans plus de 300 communes alsaciennes dans les années soixante-dix. Des lâchers de rongeurs élevés en captivité ont lieu chaque année en Alsace, sur le modèle néerlandais, mais c'est surtout la question des zones de protection qui fâche localement. Les associations naturalistes, très puissantes en Alsace, réclamaient plusieurs centaines de milliers d'hectares. Elles ont fait condamner la France au niveau européen. Les élus locaux autour d'Obernai ont de leur côté intenté avec succès un recours contre l'État qui voulait instaurer des « zones tampons » trop larges, restrictives à leurs yeux, autour de chaque terrier. La querelle n'est pas sans rappeler le ras-le-bol des éleveurs ariégeois, qui estiment que les ours réintroduits dans les Pyrénées se concentrent sur leurs estives, ou ces élus béarnais qui refusaient les « zones à ours » interdites aux chasseurs préconisées par Brice Lalonde, alors ministre de l'Environnement. Le hamster, c'est un peu l'ours de l'Alsace.

### **Chantiers et compensations**



Grand hamster (dessin Gilles Sire)

Plutôt que de sanctuariser un territoire sous la forme d'une « réserve » pour les hamsters, l'État a finalement dessiné trois Zones de Protection Statiques (ZPS) et une « zone d'accompagnement » plus large dans les communes où se trouvent encore des terriers. L'ensemble recouvre 16 000 hectares dans cinquante-cinq

communes. Problème : alors que les associations et les naturalistes rêvent de connecter les trois ZPS entre elles par des corridors, le très polémique chantier de contournement autoroutier ouest de Strasbourg coupe au contraire deux des trois ZPS. Vinci, le concessionnaire, a donc commencé depuis 2017 à relâcher des hamsters pour « compenser » la destruction des zones protégées. Tous les printemps, soixante animaux (trente mâles, trente femelles) sont réintroduits sur des parcelles d'au moins trois hectares, considérées comme le minimum viable pour leur reproduction. Les opérations se déroulent avec un luxe de précautions : pose préalable de clôtures électrifiées pour éloigner les renards et autres prédateurs, creusement de « pré-terriers » par une entreprise spécialisée. Vinci a prévu de maintenir ces opérations de renforcement de population pendant vingt ans sur un peu moins de cent hectares au total. Le concessionnaire a même promis de construire en 2021 une « ferme d'élevage » de hamsters en semi-captivité sur deux hectares à proximité de l'échangeur d'Ittenheim, en lien avec le CNRS. L'objectif est d'améliorer le taux de survie des animaux relâchés dans la nature.

### ***Trente-trois « hamsteroducs » le long de la future autoroute.***

Il est également prévu de construire trente-trois « hamsteroducs » le long de la future autoroute. Ces passages dédiés à la faune sauvage, que les constructeurs d'autoroutes intègrent désormais dans tous leurs projets pour éviter les effets de coupure, sont spécialement étudiés pour que les hamsters n'y croisent pas de prédateurs opportunistes.

Ces mesures de « génie écologique » intégrées au génie civil ne constituent toutefois qu'une petite partie, la plus visible, des mesures de réduction. Vinci a également contractualisé avec les agriculteurs alsaciens pour qu'ils mettent en place des cultures réputées plus favorables au hamster que le maïs, dont la quasi-monoculture dans la plaine d'Alsace a autant contribué que les piégeages de jadis à la régression des populations de rongeurs. Culture de printemps, le maïs laisse en effet les parcelles nues au moment où le hamster sort de son hibernation et se trouve de ce fait exposé aux prédateurs sans pouvoir se dissimuler. C'est ainsi que plus d'un millier d'hectares vont être plantés en blé ou en luzerne pendant dix ans. Ces mesures s'inspirent des Mesures Agro-Environnementales (MAE), financées par l'Europe dans le cadre du plan « Hamster », qui peuvent théoriquement s'appliquer sur 10 000 hectares. En réalité, environ 4 000 hectares sont concernés, par roulement, pendant cinq ans. La chambre régionale d'agriculture d'Alsace, qui regroupe les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, a mis au point des MAE collectives. Les primes touchées par les agriculteurs (450 €/ha/an) ne sont pas liées à chaque parcelle mais à une proportion de cultures favorables (environ 30 %) à l'échelle d'un territoire pour permettre la rotation des assolements. Une « prime au terrier » a toutefois été ajoutée depuis peu à ce système de mutualisation pour récompenser les agriculteurs qui jouent le jeu, au-delà des effets d'aubaine. Elle vient s'ajouter au dédommagement proposé de longue date pour ne pas récolter les parcelles autour des terriers découverts « débouchés » au printemps, preuve que leur occupant était encore vivant à la sortie de l'hibernation. Mais cette dernière mesure, qui était aussi historiquement la première proposée par les associations naturalistes, est toujours celle qui a le plus de mal à passer chez les agriculteurs, peu enclins à « laisser le blé pourrir sur pied ».

### **Hamsters des villes contre hamsters des champs**

« Les agriculteurs ont compris qu'ils pouvaient avoir un intérêt dans la présence du hamster, même si c'est surtout sur le plan pécuniaire », réagit Frédéric Burner, président de l'Association pour la Protection de l'Environnement de Lingolsheim et ses Environs (APELE Nature). Il suit personnellement depuis quarante ans les populations de hamsters de l'aéroport et de l'ancienne base militaire d'Entzheim, proposée comme l'un des sites de compensation au projet de rocade sud de Strasbourg, autre axe routier en construction. « *On met la charrue avant les bœufs*, estime Frédéric Burner à propos des renforcements de population. *Avant de relâcher des animaux, il faut s'assurer qu'ils disposent d'un habitat favorable.* » Il se félicite d'avoir obtenu un taux de 52 % de cultures favorables de la part de la trentaine d'agriculteurs engagés dans une MAE à Geispolsheim et revendique le titre de « premier noyau de population alsacien » pour cette zone agricole, avec 207 terriers répertoriés en avril 2019. Le président de l'APELE ne croit pas en revanche aux refuges périurbains préconisés par Alsace Nature, autre association, qui s'inspire de l'exemple de Vienne, en Autriche, où des hamsters vivent aux portes de la ville. « *On a tenté l'expérience avec des prairies fleuries*

*dans une zone industrielle aux abords d'un entrepôt logistique de La Poste à Holtzheim : les hamsters sont tous morts écrasés par les camions* », affirme Frédéric Burner.

« *C'est faux* », assure Odile Petit. Éthologue au CNRS, la chercheuse a supervisé les opérations de lâcher de vingt femelles à Holtzheim, ainsi que de vingt autres à l'IUT de Schiltigheim en juillet 2017. Aucun rongeur n'a été retrouvé mort sur la route. Le bilan de l'expérience n'est pourtant guère encourageant. Les femelles de l'IUT ont toutes disparu, sans doute tuées par des prédateurs, dans une zone réputée pourtant favorable, avec peu de présence humaine et de dérangement. En revanche, deux des vingt femelles de La Poste ont survécu en dépit du bruit permanent et des lampadaires qui auraient pu déranger leurs habitudes, essentiellement nocturnes. Six animaux ont été retrouvés noyés dans des collecteurs d'eau pluviale. Odile Petit a rédigé un guide de recommandations qui préconise notamment d'équiper les canalisations de rampes pour permettre aux hamsters et à d'autres animaux, comme les batraciens, de sortir de ces véritables « pièges urbains ». À ses yeux, le hamster peut parfaitement s'adapter à la ville, pour peu que l'on prenne le même type de précautions qu'à la campagne, en évitant par exemple de tondre trop souvent.

À l'inverse, l'écologue Jean-Claude Génot estime que cet arsenal de mesures est aussi vain qu'artificiel. Dans une tribune volontairement provocatrice publiée par Rue89 Strasbourg, ce chargé de mission du parc naturel régional des Vosges du Nord appelait à « *ne pas sauver le hamster d'Alsace* ». Ce disciple de François Terrasson préfère se concentrer sur le « retour du sauvage ». L'amoureux du lynx, des ours et des loups ne voit d'avenir au hamster que dans sa steppe d'origine, pas au milieu des hommes. Sa position donnera du grain à moudre aux éleveurs pyrénéens, qui accusent les écologistes pro-ours de vouloir « ensauvager » la montagne. Il serait toutefois possible de restaurer la biodiversité sans nécessairement créer des parcs nationaux sur le modèle de Yellowstone, affirme de son côté Harold Levrel. Coresponsable de la chaire de comptabilité écologique à AgroParisTech, il cite l'exemple des « banques de compensation » aux États-Unis, qui font entre 100 et 1000 hectares et « *montrent des résultats intéressants* ». Mais pour l'économiste, la France « *manque de volonté politique* » pour appliquer des compensations exigeantes, en cherchant avant tout à fournir de nouveaux « guichets » pour le monde agricole. « *On bricole des petites initiatives sur des petites parcelles pour fabriquer de l'acceptation sociale* » mais sans grande ambition écologique.

### **« On ne sauvera pas le hamster sans les agriculteurs »**

Sur le terrain, un fragile consensus s'est pourtant établi pour considérer que les zones agricoles demeurent le meilleur habitat possible pour le rongeur sauvage d'Alsace. « *On ne sauvera pas le hamster sans les agriculteurs* », résume Frédéric Burner. C'est aussi la conviction du lycée agricole d'Obernai, qui joue un rôle pionnier depuis des années pour réconcilier les agriculteurs alsaciens avec le hamster. « *Les nouvelles générations sont plus sensibles aux questions écologiques* », assure Guillaume Bapst, professeur d'agronomie. Les élèves de seconde participent chaque année au comptage des terriers dans la ferme du lycée agricole, qui s'étend sur soixante-quinze hectares. « *Les chiffres varient énormément d'une année à l'autre, avec des pics jusqu'à 140 et des creux tombant à trente, sans véritable explication mais, globalement, on arrive au maintien d'une cinquantaine d'animaux* », constate l'ingénieur agronome. Le lycée abrite une parcelle test où sont expérimentées des techniques de l'agriculture dite de conservation. Du matériel pour pratiquer le non-labour (semoir en semis direct, houes rotatives, etc.) ou pour cultiver le maïs en bande (*strip-till*) a été acquis par la chambre régionale d'agriculture avec l'aide de l'Europe, l'objectif étant de tester des couverts d'interculture favorables à l'espèce et d'assurer un couvert le plus permanent possible. Une Cuma regroupant une quinzaine d'agriculteurs diffuse désormais ces techniques de culture simplifiée dans la plaine d'Alsace.

### **Les outardes et les LGV**

Lui aussi ingénieur agronome de formation, Cyrille Poirel s'appuie de la même manière sur les agriculteurs pour tenter de préserver les outardes dans l'ex-région Poitou-Charentes. « *On travaille bien avec la chambre d'agriculture, le plus gros boulot c'est de repérer les nids* », explique l'animateur de la LPO. L'association s'est récemment équipée d'un drone pour faciliter les repérages sur le terrain. Ici, les MAE proposées aux agriculteurs sont réservées aux Zones de Protection Spéciales (ZPS) dessinées autour des sites Natura 2000.

Les crédits proviennent de l'Europe. « À chaque révision de la PAC, on serre les fesses », confesse Cyrille Poirel. Pérenniser les subventions est une chose, maintenir les outardes en est une autre. « On arrive globalement à enrayer le déclin, avec une hausse des effectifs dans le nord de la région et une baisse dans le sud », résume l'animateur de la LPO. Les populations d'outardes de la façade atlantique ont perdu 95 % de leurs effectifs depuis les années quatre-vingt dans une grande région courant de la Nouvelle-Aquitaine à la région Centre-Val de Loire. Contrairement aux femelles qui se dissimulent dans les couverts herbacés pour pondre à même le sol, les mâles paradent, en période nuptiale, sur des aires en milieu ouvert – des « leks », disent les ornithologues. On a recensé une centaine de mâles chanteurs dans la principale ZPS de la Vienne (37 000 hectares) et une soixantaine dans la ZPS voisine des Deux-Sèvres (15 000 hectares). L'objectif fixé par le CNRS de Chizé était d'arriver à 170 mâles chanteurs pour assurer une population viable. Des lâchers d'outardes élevées en captivité ont lieu depuis une dizaine d'années dans la région pour soutenir les effectifs. La LPO ne considère pas la vingtaine d'oiseaux lâchés chaque année comme une priorité. « Le taux de survie est plus faible que pour les outardes sauvages. C'est un peu la même chose que les perdrix relâchées pour la chasse », dit Cyrille Poirel. Les ornithologues plaident plutôt pour une extension des zones de protection aux secteurs périphériques où des leks ont été identifiés. « Une dynamique positive de conservation voudrait qu'une ZPS devienne non pas un "puits" drainant les individus périphériques, de plus en plus rares, mais une "source" fournissant des oiseaux pour la reconquête des milieux abandonnés », estiment les documents d'objectifs de sites Natura 2000 rédigés en 2011.

### ***Une association a dénoncé « la gare des outardes » de Nîmes-Manduel.***

Les outardes migratrices de la façade Atlantique comme celles qui se sont fixées dans l'arrière-pays méditerranéen auraient-elles pu arrêter les projets de Lignes à Grande Vitesse (LGV) lancées au début du XXI<sup>e</sup> siècle de Tours à Bordeaux et de Nîmes à Montpellier ? C'était sans doute le rêve des écologistes opposés à ces grands projets. « Elles faisaient flipper RFF », se souvient Jean-Christophe Vandevelde, qui a consacré une thèse de géographie, financée par l'opérateur ferroviaire, à la construction des indicateurs de biodiversité, dans le cadre de l'évaluation environnementale des grands projets d'infrastructures. Le lobbying de la LPO a imposé l'outarde comme une « espèce parapluie » contrairement à d'autres espèces vulnérables, comme l'œdicnème criard, appelé « courlis de terre » dans le Poitou, ou la plus commune alouette des champs. L'étudiant en géographie a consacré une passionnante recherche aux controverses et aux tractations pour délimiter les surfaces de compensation dans l'ex-Poitou-Charentes. La LPO réclamait 2 000 hectares en ZPS, RFF ne voulait en concéder que 240. L'État a finalement arbitré en octroyant 700 hectares de compensation. Les négociations en Languedoc-Roussillon ont été plus faciles en raison de la déprise agricole engendrée par l'arrachage des vignes, se souvient Jean-Christophe Vandevelde. Dans une autre thèse de géographie plus récente, Julie Lombard Latune montre comment le monde agricole, d'abord réticent, a finalement joué le jeu des compensations. Elle signale au passage que des outardes, profitant de la disparition des vignes, se sont installées dans les Costières du Gard. Une association locale de protection de l'environnement a même dénoncé « la gare des outardes » de Nîmes-Manduel.

Des naturalistes demeurent hostiles à la notion même de « compensation », assimilée à « un droit à détruire ». La loi biodiversité votée en 2016 a pourtant renforcé ce principe, inscrit dans la législation depuis 1976 en France mais quasiment jamais appliqué. La RAN de Cossure, créée dès 2008 devait être la vitrine de la transposition des « banques de compensation » mises en œuvre aux États-Unis et dans d'autres pays anglo-saxons. Mais elle a subi un tir de barrage l'accusant de « marchandiser » la nature. « La notion de réserves d'actifs naturels faisait trop financier aux yeux de l'Etat, en prise avec les opposants à la compensation », déclare Philippe Thiévent. Le mode de financement particulier de sa filiale a aussi beaucoup dérouté : CDC Biodiversité a vendu des « unités de compensation » à des industriels obligés de payer leur « dette écologique » lors de la construction d'entrepôts logistiques sur l'écopôle voisin de Saint-Martin-de-Crau. Le mode de calcul, particulièrement complexe, ne fait pas l'unanimité, même parmi les experts des bureaux d'études spécialisés. Un rapport sénatorial qui s'est penché sur le sujet en 2017 évoque « la boîte noire des coûts de compensation ». « Dans ma boîte à outils d'économiste, j'ai au moins cent méthodes pour fixer une valeur à la biodiversité, que cela soit un éléphant, un hectare de forêt tropicale ou une fonction de régulation des pluies. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il existe un marché où les acheter », dit Catherine Aubertin, chercheuse à l'IRD, qui a dirigé la thèse de Jean-Christophe Vandevelde. La réserve d'actifs naturels de Cossure n'a même pas pu compenser la destruction des habitats des outardes

du Gard par la LGV pour des raisons purement administratives : la Crau n'est pas dans la même région administrative. Après avoir arraché les arbres et les haies brise-vent du domaine, elle a permis l'installation de deux éleveurs avec leurs troupeaux de mérinos d'Arles et a interdit la chasse sur son territoire, alors que celle-ci demeure autorisée dans la réserve naturelle voisine. CDC Biodiversité n'a pas restauré ces habitats pour les mettre « sous cloche » mais bien pour instaurer de nouvelles pratiques agricoles / agropastorales rendant parfaitement compatibles les trajectoires écologiques et agricoles, en faisant par la même un démonstrateur de la transition écologique de l'agriculture.